

République Française

Département du Pas-de-Calais - Arrondissement de Béthune - Canton de Lillers - Commune de Gonnehem

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 14
Nombre de votants : 19

Le dix-neuf décembre deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, légalement convoqué en date du treize décembre deux mil vingt-quatre, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard DELELIS, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Bernard DELELIS, Carole MURRAY, Vincent KLOS, Françoise LEFEBVRE, Jean-Michel DUBOIS, Charlette GALLET, Pierre DUPLOUY, Philippe ROUSSEL, Marie-José LECLERCQ, Janique POIRIER, Thierry HUE, Martine PETITPAS, Anne-Sophie DELAVAL, Julien HERNU.

EXCUSÉS, RÉPRÉSENTÉS : Laurent POIRÉ procuration à Carole MURRAY, Eric CHAPPE procuration à Pierre DUPLOUY, Bertrand DELORY procuration à Bernard DELELIS, Thierry CHAPPE, Céline DEBACK procuration à Janique POIRIER, Cathy NICUTA procuration à Philippe ROUSSEL, Sébastien VERFAILLIE, Maxime CANTRAINE, Ludivine TAFFIN.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Après vote à main levée, et en application des dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à l'unanimité des présents, nomme Julien HERNU au poste de secrétaire de séance qui en accepte les fonctions.

Réf : 2024-75 / 2024-12-19-8^{ème} : Finances : Fixation des tarifs des concessions de terrains, caveaux, columbariums, cavurnes

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose que des tarifs municipaux sont fixés pour les concessions au cimetière pour un terrain nu, pour les concessions au cimetière pour un sarcophage (caveau d'avance) à l'ancien cimetière, pour les concessions pour un caverne et pour les concessions au columbarium avec un prix fixé par case.

Monsieur le Maire rappelle que ces tarifs sont appliqués selon la délibération référencée 2023-23 / 2023-04-13-14^{ème} prise le 13 avril 2023 et propose de revoir uniquement les tarifs concessions au cimetière pour un sarcophage (caveau d'avance) à l'ancien cimetière, et d'instaurer notamment des tarifs pour un sarcophage 2 places et un sarcophage 3 places.

Sur proposition du bureau municipal du 12 décembre 2024, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **adopte** à compter du 19 décembre 2024 les tarifs des concessions de terrains, caveaux, cavurnes, columbariums comme suit :

Concession au cimetière Terrain nu	Trentenaire 84 euros + frais d'enregistrement	Cinquantenaire 140 euros + frais d'enregistrement
Concession au cimetière Sarcophage (caveau d'avance) à l'ancien cimetière	Cinquantenaire 1 800 euros + frais d'enregistrement pour un sarcophage 2 places 2 300 euros + frais d'enregistrement pour un sarcophage 3 places	
Concession au cimetière Cavurne	Trentenaire 400 euros	Cinquantenaire 500 euros
Concession au columbarium Prix fixé par case	Trentenaire 1 100 euros	Cinquantenaire 1 400 euros

et **sollicite** des services du contrôle des actes administratifs auprès de la préfecture le visa du contrôle de légalité.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés

Pour extrait conforme

Le Maire, **Bernard DELELIS**

Le Secrétaire de séance, **Julien HERNU**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le 20 décembre 2024

et de la publication le 24 décembre 2024

À Gonnehem, le 24 décembre 2024

Le Maire

Bernard DELELIS